Compte-rendu du Conseil Municipal du 15 septembre 2021

Secrétaire de séance : Pascal Richard

Validation du compte-rendu de la réunion du 05 mai 2021 :

Diverses rectifications d'orthographe pour validation.

1- Taxe d'aménagement

Le conseil municipal de Ginouillac a voté une motion pour que la taxe d'aménagement part communale concernant le parc d'activités « causse énergie »soit prélevée et reversée d'office à la communauté de communes. Cette action a été menée par M. Estevenon, adjoint au Maire de Ginouillac. Mr le Maire défendra lors du bureau communautaire la position du conseil opposé à cette mesure autoritaire. La commune de Séniergues est ouverte à aborder ce sujet dans un esprit de dialogue.

Le conseil municipal se positionne contre le versement de la taxe d'aménagement à la communauté de communes tel que présenté.

Les frais d'instruction des demandes de permis de construire seront à la charge de la communauté de communes à partir du 1^{er} janvier 2022. La part communale des taxes d'aménagement pourrait financer en partie ces frais.

Au niveau du Parc d'Activités, un projet de parking sécurisé destiné aux poids lourds a été présenté lors d'une commission développement économique de la CCCLM. Ce projet n'est pas encore clairement défini.

Il y a également un projet de stockage de matériel de BTP et de recyclage de matériaux (concassage).

2- Modernisation du site internet de la commune

Monsieur Michel Thébaud, Maire, expose un devis de fire-live dont l'objet est de moderniser le site internet de la commune. Les frais de migration vers la nouvelle version s'élèvent à 288 €. TTC

Ce projet est adopté à l'unanimité.

3- Commission travaux

Il est proposé de renouveler la rambarde du logement communal au-dessus de la mairie par de nouvelles armatures métalliques où seront vissées des planches en bois. Cette solution offre la possibilité de changer les planches facilement si besoin.

Il est proposé de remplacer la cabine de douche du même logement communal par une cabine identique. Le devis s'élève à 620€ HT.

Ces projets sont adoptés à l'unanimité.

4- Exonération de 2 ans de la taxe foncière (part communale)

La commune peut par délibération et pour la part qui lui revient, limiter l'exonération de 2 ans de la taxe foncière à 40, 50, 60, 70, 80 ou 90% de la base imposable. Cette délibération peut toutefois limiter cette exonération uniquement pour ces immeubles qui ne sont pas financés au moyen de prêts aidés de l'Etat.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de limiter l'exonération à 50%.

5- Référent communication pour la CCCLM

Pascal Richard est désigné référent communication pour la communauté de communes de Labastide-Murat.

6- Wifi public

Il est proposé de créer un groupement de commandes pour l'achat de nouveaux matériels et son entretien.

Le conseil municipal adopte l'adhésion au groupement.

7- Enfouissement des réseaux

Des fils nus aériens doivent être enfouis dans le secteur du Batut.

L'enfouissement du réseau électrique permet d'éliminer les poteaux béton, et aussi d'enfouir les gaines télécoms.

M. le Maire présente un devis d'enfouissement des réseaux téléphoniques s'élevant à 10 902 € TTC (100% à la charge de la commune) et un devis d'enfouissement de l'éclairage public d'un montant de 4 485 €TTC (à la charge de la commune) et un devis d'enfouissement des réseaux électriques s'élevant à 6 225 € pour la commune.

La part communale pour ces projets s'élève donc à 21 612€.

Le conseil municipal adopte ces projets à l'unanimité.

8- Goudronnage de l'impasse du Mas de Grimal

La réfection non goudronnée de l'impasse (chemin blanc) s'avérant techniquement impossible pour une fiabilité durable, le goudronnage est incontournable. Cette demande sera transmise au service voirie de la CCCLM.

9- Déplacement du panneau d'interdiction à La Faurie

M. le Maire propose de déplacer le panneau « interdit aux camping cars et aux caravanes » avant le virage afin d'informer en amont les véhicules.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

10- Questions diverses

Une information du diocèse de Cahors est lue,

La demande de Mme Gunier pour organiser un vide-grenier est acceptée pour fin octobre /début novembre,

Le projet de ZAD à Séniergues a été validé par une délibération de la CCCLM

Les enveloppes contenant les plaques pour l'adressage sont distribuées, chaque conseiller doit remettre cette plaque en main propre et s'assurer que le propriétaire sera à même de réaliser la pose.

L'AMF 46 organise le congrès des maires du Lot dimanche 3 octobre à Bretenoux.

Tour de table

Sabine Blanc: a participé à une réunion du PNR,

Des fils téléphoniques arrachés par un engin de grande taille sont tombés au Mas de Rapy.

<u>Cédric Paganel</u> a participé à la commission développement économique et met en exergue la poussière qui pourrait être générée par un concasseur de gravats dans le parc d'activités.

<u>Jean-Jacques Delbert</u>: constate que les bords des routes départementales sont mal entretenus par le département.

Il remercie le comité des fêtes d'avoir organisé quelques manifestations pendant le 15 août.

<u>Pascal Richard</u>: a participé à une réunion du SMAEP, une fiche travaux est à retourner au syndicat.

<u>Laurence Monestier</u>: n'a pas reçu de convocation pour une réunion au CCAS et demande pourquoi il n'y a pas d'arrêt à Séniergues pour le car scolaire qui va à Figeac.

Séance levée à 23 H 40